Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Décision 2024/45

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de travaux et de fournitures pour le développement et la maintenance du parc d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur les travaux et les fournitures afin de développer et entretenir le parc d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 50 000 € HT et 600 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris ;
- Lot n°2 : Fourniture nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 20 000 € HT et 200 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris.

Conformément à l'article L1111-5, l'objet principal du présent accord-cadre est celui de réaliser des travaux.

Trois plis ont été transmis sur le profil d'acheteur public de la Communauté d'Agglomération avant le 21 octobre 2024, 12h00.

Deux offres ont été remises pour le lot n°1 (travaux d'éclairage public).

Une seule offre a été remise pour le lot n°2 (fourniture d'éclairage public).

Après admission des candidatures et évaluations des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé les classements suivants :

- Pour le lot n°1 :

N°	El. 1	El. 3
Raison sociale	SATELEC	EITF
Premier critère - Prix des prestations	40	
Offre financière	513 699,32 €	612 307,99 €
Nombre de points obtenus	40	33,55823083
Deuxième critère - Moyens mis en œuvre	40	
Offre	Humains : Ensemble du personnel sans exception est habilité aux règles de la norme NF C 18-510. Monteurs sont habilités pour les travaux sous tension pour la confection de boîtes de jonction ou de dérivation nécessitant une Autorisation de Travaux Sous Tension (ATST). Astreinte 2h Matériels : Conforme aux besoins de rénovation et de maintenance d'un réseau d'éclairage public Contrôles internes et externes	Humains : Équipe disposant des compétences et certificats conformes aux besoins de travaux de rénovation et de maintenance d'un réseau d'éclairage public - Astreinte 45 minutes Matériels : Conforme aux besoins de rénovation et de maintenance d'un réseau d'éclairage public Contrôles internes et externes
Nombre de points obtenus	30	40
Troisième critère - Durabilité	15	

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Part des fournitures recyclées ou recyclables	10	
Offre	Acier : 15 à 25 % recyclé Aluminium : 50% recyclé - 100% recyclable Béton : 100 % recyclable Lampes : 100 % recyclées - filière recyclum Câbles : 100% recyclés	Engagement d'utiliser 20% de produits recyclés
Nombre de points obtenus	10	2
Garantie	5	
Offre (nombre d'années)	10	5
Nombre de points obtenus	5	2,5
Quatrième critère - Délai d'intervention	5	
Offre (jours ouvrés)	21	11
Nombre de points obtenus	2,619047619	5
Total	87,61904762	83,05823083
Classement	1	2
Proposition de décision	offre retenue	offre rejetée

– Pour le lot n°2 :

N°	**EL2**
Raison sociale	VALMONT FRANCE
Premier critère - Prix des prestations	40
Offre financière	127 450,50 €
Nombre de points obtenus	40
Deuxième critère - Moyens mis en œuvre	40
Offre	Humains : Fabrication (galvanisation, thermolaquage) à la commande des fournitures Matériels : Livraison (externalisée) avec flotte poids lourds et grue (carburant réduction baisse émission CO2) Contrôles : vérification des structures selon norme EN40 - traitement des non-conformité et vérification après pose
Nombre de points obtenus	40
Troisième critère - Durabilité	15
Part des fournitures recyclées ou recyclables	10
Offre	Contrat de réemploi 45% recyclages
Nombre de points obtenus	10
Garantie	5
Offre (nombre d'années)	10
Nombre de points obtenus	5

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Quatrième critère - Délai d'intervention	5
Offre (jours ouvrés)	35
Nombre de points obtenus	5
Total	100
Classement	1
Proposition de décision	offre retenue

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer le lot n°1 de la présente consultation à la société SATELEC ;**
- **D'attribuer le lot n°2 de la présente consultation à la société VALMONT.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 04/11/2024 Publication le 04/11/2024 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 04/11/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Cachet du candidat :

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Service éclairage public
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Travaux à titre principal, fourniture à titre subsidiaire
- Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP
- Date de réception des candidatures et des offres : 21 octobre 2024, 12h00
- Allotissement : Lot n°1 : Travaux nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 50 000 € HT et 600 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris // Lot n°2 : Fourniture nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 20 000 € HT et 200 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris.
- Début : Date de notification d'attribution lot n°1 ……/……../…….. - lot n°2 ……/……../……..
- Durée : Douze mois renouvelable, trois fois tacitement

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : infra.lmh@satelec.fayat.com

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Mode de passation 3
1-3. Technique d'achat 3
1-4. Allotissement et montants 3
1-5. Nature 3
1-6. Lieux d'exécution 3
1-7. Délais de validité des offres 3
1-8. Début et durée de l'accord-cadre 3
1-9. Délai d'exécution 4
1-9.1. Lot n°1 - Travaux 4
1-9.2. Lot n°2 - Fournitures 4
1-10. Modalité de règlement 4
Article 2 - Document de consultation des entreprises 4
2-1. Documents généraux 4
2-2. Documents particuliers 4
2-3. Modalités de retrait du dossier de consultation 4
Article 3 - Engagement du candidat 5
3-1. Engagement et identification du candidat 5
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 6
Article 4 - Avance 6
Article 5 - Clauses techniques particulières 7
5-1. Lot n°1 – Travaux 7
5-1.1. Mode d'intervention 7
5-1.2. Accès au site 7
5-1.3. Contrôles et réception du chantier 7
5-2. Lot n°2 – Fournitures 7
5-2.1. Mode de livraison 7
5-2.2. Accès au site 7
Article 6 - Clauses administratives particulières 8
6-1. Dispositions financières 8
6-1.1. Caractéristique et contenu des prix 8
6-1.2. Révision des prix 8
6-1.3. Demandes de paiement 8
6-1.4. Modalités de règlement des comptes 9
6-2. Pénalités 9
6-2.1. Lot n°1 – Travaux 9
6-2.2. Lot n°2 – Fournitures 9
6-3. Assurances 9
6-4. Résiliation 10
6-4.1. Lot n°1 – Travaux 10
6-4.2. Lot n°2 – Fournitures 10
6-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire 10
6-6. Dérogations au cCAG-FCS 10
Article 7 - Paiements 11
Article 8 - Assurances 11
Article 9 - Litiges - Contentieux 12
Article 10 - Signature de l'offre par le candidat 12
Article 11 - Décision du pouvoir adjudicateur 12
Article 12 - Signature du pouvoir adjudicateuR 12

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur les travaux et les fournitures afin de développer et entretenir le parc d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. TECHNIQUE D'ACHAT

La présente consultation est un accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP.

1-4. ALLOTISSEMENT ET MONTANTS

Le présent accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Travaux nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 50 000 € HT et 600 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris ;
- Lot n°2 : Fourniture nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 20 000 € HT et 200 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris.

1-5. NATURE

Conformément à l'article L1111-5, l'objet principal du présent accord-cadre est celui de réaliser des travaux.

1-6. LIEUX D'EXÉCUTION

Le titulaire du lot n°1 interviendra sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le titulaire du lot n°2 livrera les fournitures commandées principalement au service technique situé au 39 rue de Ligny 59540 à Caudry. L'acheteur se réserve la possibilité de faire livrer les fournitures sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, l'adresse de livraison sera indiquée sur le bon de commande.

1-7. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-8. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification de l'attribution.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois, renouvelables trois fois tacitement, et ne pourra excéder 48 mois.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

1-9. DÉLAI D'EXÉCUTION

1-9.1. Lot n°1 - Travaux

À la notification du bon de commande, le titulaire du lot n°1 disposera d'un mois pour réaliser l'ensemble des travaux indiqués.

1-9.2. Lot n°2 - Fournitures

À la notification du bon de commande, le titulaire du lot n°2 disposera de deux semaines pour livrer l'intégralité des fournitures indiquées.

1-10. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm?id=aife_index SIRET : 200 030 633 00198

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- au code de la commande publique (CCP) ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) ;
- à l'arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil (CCTG-TVX), dont le fascicule 36 intitulé « réseau d'éclairage public - Conception et réalisation » ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE), « 3-AE-2024TvxFourEP » comprenant les clauses techniques et administratives particulières ;
- l'offre financière composée d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour chacun des lots à valeur contractuelle et d'un détail estimatif (DE) pour chacun des lots à valeur non-contractuelle, « 4-Prix-2024TvxFourEP » ;
- le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024TvxFourEP » ;
- l'avis de marché (AM), « 1-AM-2024TvxFourEP » ;
- le cas échéant, les questions et réponses, « 4-QR-2024TvxFourEP ».

2-3. MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le document de consultation peut être retiré gratuitement sur le site internet :

https://marchespublics596280.fr/ Réf. : 2024TvxFourEP

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage pour son propre compte ;

→ ☐ engage la société SATELEC SAS Agence de TRITH SAINT LEGER ;

→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : SATELEC

Prénom, NOM et titre de son représentant : Damien BAILLIEU, chef d'entreprise

Numéro SIRET : 971 201 546 00043

Adresse de l'établissement : 14 ZA Les Poutrelles - 59125 TRITH SAINT LEGER

Adresse électronique : infra.lmh@satelec.fayat.com

Numéros de téléphone : 03.27.28.10.00

Cotraitant 2 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 3 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

À exécuter le(s) lot(s) ☐n°1 et/ou ☐n°2.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

3-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	***Prestations exécutées par les membres du groupement***		
	Désignation	**Montant (€ HT)**	**Part (%)**
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			
Cotraitant 4			

Article 4 - AVANCE

S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, aucune avance ne sera accordée au titulaire.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

5-1. LOT N°1 – TRAVAUX

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble des travaux prévus au bordereau de prix unitaire dans les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur dont le fascicule n°36 annexé au CCTG-TVX.

Les quantités et le site d'intervention seront définis dans le bon de commande notifié au titulaire.

5-1.1. Mode d'intervention

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant de l'acheteur, le responsable éclairage public, la date et l'heure d'intervention et ce, au moins 15 jours ouvrés avant le début du chantier.

En cas d'impossibilité pour le représentant de l'acheteur de garantir l'accès au site, celui-ci en informera le titulaire au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure d'intervention.

5-1.2. Accès au site

L'acheteur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification d'intervention ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

5-1.3. Contrôles et réception du chantier

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble des contrôles préalables à la réception du chantier.

5-2. LOT N°2 – FOURNITURES

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures prévus au bordereau de prix unitaire conformément aux normes en vigueur dont le fascicule n°36 annexé au CCTG-TVX.

Les quantités et le site de livraison seront définis dans le bon de commande notifié au titulaire.

5-2.1. Mode de livraison

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant de l'acheteur, le responsable éclairage public, la date et l'heure de livraison et ce, au moins 1 jours ouvrés avant la date de livraison.

5-2.2. Accès au site

L'acheteur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification de livraison ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 6 - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

6-1. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

6-1.1. Caractéristique et contenu des prix

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement les travaux, prestations et fournitures définis dans les bordereaux de prix unitaires.

6-1.2. Révision des prix

6-1.2.1. Lot n°1 – Travaux

Le titulaire pourra transmettre par courriel au service financier de l'acheteur la révision des prix au plus tard un mois avant la date anniversaire du présent accord-cadre selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0{,}20 + 0{,}80\frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé ;
- P0 = le prix initial ;
- I = Index Travaux Publics - TP12b - Éclairage public - Travaux d'installation - Base 2010, connu sous l'identifiant 001711003 ;
- I0 = l'indice TP12b connu à la date de consultation du présent accord-cadre (octobre 2024).

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

6-1.2.2. Lot n°2 – Fournitures

Le titulaire pourra transmettre par courriel au service financier de l'acheteur la révision des prix au plus tard un mois avant la date anniversaire du présent accord-cadre selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0{,}20 + 0{,}80\frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé ;
- P0 = le prix initial ;
- I = l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français − CPF 27.40 − Appareils d'éclairage électrique, connu sous l'identifiant 010764228 ;
- I0 = l'indice CPF 27.40 connu à la date de consultation du présent accord-cadre (octobre 2024).

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

6-1.3. Demandes de paiement

Après l'admission des prestations, le titulaire transmettra sa facture ou demande de paiement via :
https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1 SIRET : 200 030 633 00198

Les demandes de règlement envoyées à l'adresse ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date et l'intitulé du marché public ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché public, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

6-1.4. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du marché public, dans les conditions prévues aux articles 27, 28 et 29 du CCAG-FCS.

6-2. PÉNALITÉS

6-2.1. Lot n°1 – Travaux

Par dérogation aux dispositions de l'article 19.2.3 du CCAG-TVX, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les prestations ne sont pas du tout réalisées ou sont réalisées partiellement – pour exemple : contrôle réalisée mais maintenance en toute ou partie non exécutée, non-transmission du rapport, fourniture posée non satisfaisante.

6-2.2. Lot n°2 – Fournitures

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les prestations ne sont pas du tout réalisées ou sont réalisées partiellement – pour exemple : contrôle réalisée mais maintenance en toute ou partie non exécutée, non-transmission du rapport, fourniture posée non satisfaisante.

6-3. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

6-4. RÉSILIATION

6-4.1. Lot n°1 – Travaux

Les dispositions de l'article 50 du CCAG-TVX seront applicables en cas de résiliation du lot n°1.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le présent marché public. Le cas échéant, il en notifiera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du présent contrat via lettre recommandée avec accusé de réception.

6-4.2. Lot n°2 – Fournitures

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation du lot n°2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le présent marché public. Le cas échéant, il en notifiera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du présent contrat via lettre recommandée avec accusé de réception.

6-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur se réserve le droit de faire exécuter la prestation aux frais et risques du titulaire conformément au CCAG-TVX ou au CCAG-FCS.

6-6. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 19.2.3 du CCAG-TVX et à l'article 14 du CCAG-FCS.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 7 - PAIEMENTS

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Titulaire - Mandataire

Compte ouvert au nom de	SATELEC INFRA		
Sous le numéro	00020034892	Clé RIB	26
Banque	SOCIETE GENERALE	Code BIC	SOGEFRPP
Code Banque	30003	Code Guichet	01050

Cotraitant 1

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 2

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 3

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 4

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Le relevé d'identité bancaire est joint au présent acte d'engagement.

Article 8 - ASSURANCES

Compagnie d'assurance	SMA COURTAGE	N° de police	1258.001 2/135687
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

IDENTIFICATION BANCAIRE

Cadre destiné au destinataire

Titulaire du compte

SATELEC INFRA

Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire

SOCIETE GENERALE
EVRY PME

banque	guichet	numéro de compte	clé
30003	01050	00020034892	26

Identification internationale

IBAN FR76 30003 01050 00020034892 26

Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP

IDENTIFICATION BANCAIRE

Cadre destiné au destinataire

Titulaire du compte

SATELEC INFRA

Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire

SOCIETE GENERALE
EVRY PME

banque	guichet	numéro de compte	clé
30003	01050	00020034892	26

Identification internationale

IBAN FR76 30003 01050 00020034892 26

Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP

IDENTIFICATION BANCAIRE

Cadre destiné au destinataire

Titulaire du compte

SATELEC INFRA

Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire

SOCIETE GENERALE
EVRY PME

banque	guichet	numéro de compte	clé
30003	01050	00020034892	26

Identification internationale

IBAN FR76 30003 01050 00020034892 26

Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP

IDENTIFICATION BANCAIRE

Cadre destiné au destinataire

Titulaire du compte

SATELEC INFRA

Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire

SOCIETE GENERALE
EVRY PME

banque	guichet	numéro de compte	clé
30003	01050	00020034892	26

Identification internationale

IBAN FR76 30003 01050 00020034892 26

Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 9 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 10 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BAILLIEU Damien Chef d'entreprise	TRITH SAINT LEGER Le 21/10/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 11 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Le présent soumissionnaire :

➔ ☐ est retenu pour : ☐ le lot n°1 - ☐ le lot n°2 ;

➔ ☐ n'est pas retenu.

Article 12 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

À Beauvois-en-Cambrésis, le ……

Décision n°2024/……..

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Cachet du candidat :

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Service éclairage public
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Travaux à titre principal, fourniture à titre subsidiaire
- Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP
- Date de réception des candidatures et des offres : 21 octobre 2024, 12h00
- Allotissement : Lot n°1 : Travaux nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 50 000 € HT et 600 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris // Lot n°2 : Fourniture nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 20 000 € HT et 200 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris.
- Début : Date de notification d'attribution lot n°1 ……/……../…….. - lot n°2 ……/……../……..
- Durée : Douze mois renouvelable, trois fois tacitement

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : *st.monier@valmont.com*

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Mode de passation 3
1-3. Technique d'achat 3
1-4. Allotissement et montants 3
1-5. Nature 3
1-6. Lieux d'exécution 3
1-7. Délais de validité des offres 3
1-8. Début et durée de l'accord-cadre 3
1-9. Délai d'exécution 4
1-9.1. Lot n°1 - Travaux 4
1-9.2. Lot n°2 - Fournitures 4
1-10. Modalité de règlement 4
Article 2 - Document de consultation des entreprises 4
2-1. Documents généraux 4
2-2. Documents particuliers 4
2-3. Modalités de retrait du dossier de consultation 4
Article 3 - Engagement du candidat 5
3-1. Engagement et identification du candidat 5
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 6
Article 4 - Avance 6
Article 5 - Clauses techniques particulières 7
5-1. Lot n°1 – Travaux 7
5-1.1. Mode d'intervention 7
5-1.2. Accès au site 7
5-1.3. Contrôles et réception du chantier 7
5-2. Lot n°2 – Fournitures 7
5-2.1. Mode de livraison 7
5-2.2. Accès au site 7
Article 6 - Clauses administratives particulières 8
6-1. Dispositions financières 8
6-1.1. Caractéristique et contenu des prix 8
6-1.2. Révision des prix 8
6-1.3. Demandes de paiement 8
6-1.4. Modalités de règlement des comptes 9
6-2. Pénalités 9
6-2.1. Lot n°1 – Travaux 9
6-2.2. Lot n°2 – Fournitures 9
6-3. Assurances 9
6-4. Résiliation 10
6-4.1. Lot n°1 – Travaux 10
6-4.2. Lot n°2 – Fournitures 10
6-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire 10
6-6. Dérogations au cCAG-FCS 10
Article 7 - Paiements 11
Article 8 - Assurances 11
Article 9 - Litiges - Contentieux 12
Article 10 - Signature de l'offre par le candidat 12
Article 11 - Décision du pouvoir adjudicateur 12
Article 12 - Signature du pouvoir adjudicateuR 12

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur les travaux et les fournitures afin de développer et entretenir le parc d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. TECHNIQUE D'ACHAT

La présente consultation est un accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP.

1-4. ALLOTISSEMENT ET MONTANTS

Le présent accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Travaux nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 50 000 € HT et 600 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris ;
- Lot n°2 : Fourniture nécessaires au développement et à l'entretien du parc d'éclairage public, dont les montants minimum et maximum sont fixés à 20 000 € HT et 200 000 € HT sur toute la durée renouvellement compris.

1-5. NATURE

Conformément à l'article L1111-5, l'objet principal du présent accord-cadre est celui de réaliser des travaux.

1-6. LIEUX D'EXÉCUTION

Le titulaire du lot n°1 interviendra sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le titulaire du lot n°2 livrera les fournitures commandées principalement au service technique situé au 39 rue de Ligny 59540 à Caudry. L'acheteur se réserve la possibilité de faire livrer les fournitures sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, l'adresse de livraison sera indiquée sur le bon de commande.

1-7. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-8. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification de l'attribution.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois, renouvelables trois fois tacitement, et ne pourra excéder 48 mois.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

1-9. DÉLAI D'EXÉCUTION

1-9.1. Lot n°1 - Travaux

À la notification du bon de commande, le titulaire du lot n°1 disposera d'un mois pour réaliser l'ensemble des travaux indiqués.

1-9.2. Lot n°2 - Fournitures

À la notification du bon de commande, le titulaire du lot n°2 disposera de deux semaines pour livrer l'intégralité des fournitures indiquées.

1-10. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm?id=aife_index SIRET : 200 030 633 00198

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- au code de la commande publique (CCP) ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) ;
- à l'arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil (CCTG-TVX), dont le fascicule 36 intitulé « réseau d'éclairage public - Conception et réalisation » ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE), « 3-AE-2024TvxFourEP » comprenant les clauses techniques et administratives particulières ;
- l'offre financière composée d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour chacun des lots à valeur contractuelle et d'un détail estimatif (DE) pour chacun des lots à valeur non-contractuelle, « 4-Prix-2024TvxFourEP » ;
- le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024TvxFourEP » ;
- l'avis de marché (AM), « 1-AM-2024TvxFourEP » ;
- le cas échéant, les questions et réponses, « 4-QR-2024TvxFourEP ».

2-3. MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le document de consultation peut être retiré gratuitement sur le site internet :

https://marchespublics596280.fr/ Réf. : 2024TvxFourEP

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage pour son propre compte ;
→ ☒ engage la société *Valmont France* ;
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : *Valmont France SAS*

Prénom, NOM et titre de son représentant : *François FAYET*
Directeur de Sites-Directeur Financier

Numéro SIRET : *35142592100027*

Adresse de l'établissement : *Les Martoulets 03110 Charmeil*

Adresse électronique : *st.monier@valmont.com*

Numéros de téléphone : *04.70.58.86.86*

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

À exécuter le(s) lot(s) ☐n°1 et/ou ☒n°2.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

~~3-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES~~

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	***Prestations exécutées par les membres du groupement***		
	Désignation	**Montant (€ HT)**	**Part (%)**
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			
Cotraitant 4			

Article 4 - AVANCE

S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, aucune avance ne sera accordée au titulaire.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

5-1. LOT N°1 – TRAVAUX

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble des travaux prévus au bordereau de prix unitaire dans les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur dont le fascicule n°36 annexé au CCTG-TVX.

Les quantités et le site d'intervention seront définis dans le bon de commande notifié au titulaire.

5-1.1. Mode d'intervention

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant de l'acheteur, le responsable éclairage public, la date et l'heure d'intervention et ce, au moins 15 jours ouvrés avant le début du chantier.

En cas d'impossibilité pour le représentant de l'acheteur de garantir l'accès au site, celui-ci en informera le titulaire au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure d'intervention.

5-1.2. Accès au site

L'acheteur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification d'intervention ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

5-1.3. Contrôles et réception du chantier

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble des contrôles préalables à la réception du chantier.

5-2. LOT N°2 – FOURNITURES

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures prévus au bordereau de prix unitaire conformément aux normes en vigueur dont le fascicule n°36 annexé au CCTG-TVX.

Les quantités et le site de livraison seront définis dans le bon de commande notifié au titulaire.

5-2.1. Mode de livraison

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant de l'acheteur, le responsable éclairage public, la date et l'heure de livraison et ce, au moins 1 jours ouvrés avant la date de livraison.

5-2.2. Accès au site

L'acheteur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification de livraison ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 6 - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

6-1. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

6-1.1. Caractéristique et contenu des prix

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement les travaux, prestations et fournitures définis dans les bordereaux de prix unitaires.

6-1.2. Révision des prix

6-1.2.1. Lot n°1 – Travaux

Le titulaire pourra transmettre par courriel au service financier de l'acheteur la révision des prix au plus tard un mois avant la date anniversaire du présent accord-cadre selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0{,}20 + 0{,}80\frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé ;
- P0 = le prix initial ;
- I = Index Travaux Publics - TP12b - Éclairage public - Travaux d'installation - Base 2010, connu sous l'identifiant 001711003 ;
- I0 = l'indice TP12b connu à la date de consultation du présent accord-cadre (octobre 2024).

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

6-1.2.2. Lot n°2 – Fournitures

Le titulaire pourra transmettre par courriel au service financier de l'acheteur la révision des prix au plus tard un mois avant la date anniversaire du présent accord-cadre selon la formule ci-dessus :

$$\cancel{P = P0 \times (0{,}20 + 0{,}80\frac{I}{I0})}$$

voir le courrier et la formule proposée sur la page suivante

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé ;
- P0 = le prix initial ;
- I = l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français − CPF 27.40 − Appareils d'éclairage électrique, connu sous l'identifiant 010764228 ;
- I0 = l'indice CPF 27.40 connu à la date de consultation du présent accord-cadre (octobre 2024).

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

6-1.3. Demandes de paiement

Après l'admission des prestations, le titulaire transmettra sa facture ou demande de paiement via :
https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1 SIRET : 200 030 633 00198

Les demandes de règlement envoyées à l'adresse ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date et l'intitulé du marché public ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

valmont STRUCTURES

Charmeil, le 21/10/2024

NOTE D'INFORMATION

Cher Client,

Objet : ***Validité des prix et critères de révision***
Théorie de l'imprévision – art L6.3 de la commande Publique

Au regard de la situation économique actuelle et de la très grande instabilité du cours des matières premières, il ne nous est malheureusement pas possible **de répondre aux marchés publics nous imposant une validité d'offre de plus de 1 an, sans formule de révision régulière et reflétant la réalité industrielle de notre profession.**

En effet, même si le cours de l'acier semble se stabiliser sur les derniers mois, à des niveaux bien supérieurs à ceux des années précédentes, nous n'avons aucune certitude pour l'avenir, que ce soit pour les coûts des matières premières ou des autres composants, tels que la galvanisation et l'énergie (coûts de transformation et frais de transport).

Dans ce cadre et compte tenu du caractère exceptionnel de la situation, l'offre transmise dans cet Appel d'Offre intègre une validité des prix à fin Décembre 2024, avec une fréquence de révision trimestrielle.

Nous nous permettons de vous adresser ci-dessous la formule de révision propre au marché des mâts d'éclairage, plus en adéquation avec les supports du BPU envisagés que la formule reprise au marché.

$$0{,}15+0{,}85 \times \left[0{,}35 \times \frac{ICHTIME}{ICHT\text{-}IME_o} + 0{,}10 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0{,}40 \times \frac{Acier}{Acier_o} + 0{,}15 \times \frac{Zinc}{Zinc_o}\right.$$

Source : INSEE, Le Moniteur

Au sein desquelles :

- *P = Prix révisé*
- *P0 = Prix initial, établi aux conditions économiques à la date d'établissement des prix (Août 2024)*

ISO 9001 ISO 14001 OHSAS 18001 DEKRA
VALMONT FRANCE S.A.S. Les Martoulets – B.P. 1 F 03110 Charmeil
Tél. (33) 04 70 58 86 86 Fax (33) 04 70 58 86 87 N° Azur 0810 400 499
Web: http//www.valmont-france.com E-mail: contact@valmont-france.com
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.286.000 € Registre du Commerce 351 425 921 B Cusset-Vichy
Deutsche Bank Paris IBAN : FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020 BIC : DEUTFRPP N° T.V.A. : FR 04 351 425 921– APE 2511Z –

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

valmont STRUCTURES

- *ICHT – IME : dernière valeur connue de l'indice INSEE (identifiant 001565183) - Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Charges seules - Tous salariés - Industries mécaniques et électriques,*
- *ICHT – IMEo : valeur de l'indice INSEE (identifiant 001565183) - Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Charges seules - Tous salariés - Industries mécaniques et électriques, à la date d'établissement des prix (Août 2024).*
- *Fsd2 : dernière valeur connue de l'indice du Moniteur Frais et services divers - modèle de référence n°2*
- *Fsd2o : valeur de l'indice du Moniteur Frais et services divers - modèle de référence n°2à la date d'établissement des prix (Août 2024).*
- *Acier : dernière valeur connue de l'indice INSEE (identifiant 010536480) - Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 24.10 – Tôles quarto et autres produits plats en aciers non alliés de qualité*
- *Acier o : valeur de l'indice INSEE (identifiant 010536480) - Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 24.10 – Tôles quarto et autres produits plats en aciers non alliés de qualité, à la date d'établissement des prix (Août 2024).*
- *Zinc : dernière valeur connue de l'indice ZN-1 (Zinc à 97,75%)*
- *Zinc 0 : valeur de ZN-1 (Zinc à 97,75%), à la date d'établissement des prix (Août 2024).*

Regrettant cette situation, nous souhaitons vivement que cette proposition nous permette de travailler ensemble et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution .

Bien cordialement,

Hervé Chocot
Directeur Commercial

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché public, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

6-1.4. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du marché public, dans les conditions prévues aux articles 27, 28 et 29 du CCAG-FCS.

6-2. PÉNALITÉS

6-2.1. Lot n°1 – Travaux

Par dérogation aux dispositions de l'article 19.2.3 du CCAG-TVX, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les prestations ne sont pas du tout réalisées ou sont réalisées partiellement – pour exemple : contrôle réalisée mais maintenance en toute ou partie non exécutée, non-transmission du rapport, fourniture posée non satisfaisante.

6-2.2. Lot n°2 – Fournitures

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les prestations ne sont pas du tout réalisées ou sont réalisées partiellement – pour exemple : contrôle réalisée mais maintenance en toute ou partie non exécutée, non-transmission du rapport, fourniture posée non satisfaisante.

6-3. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

6-4. RÉSILIATION

6-4.1. Lot n°1 – Travaux

Les dispositions de l'article 50 du CCAG-TVX seront applicables en cas de résiliation du lot n°1.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le présent marché public. Le cas échéant, il en notifiera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du présent contrat via lettre recommandée avec accusé de réception.

6-4.2. Lot n°2 – Fournitures

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation du lot n°2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le présent marché public. Le cas échéant, il en notifiera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du présent contrat via lettre recommandée avec accusé de réception.

6-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur se réserve le droit de faire exécuter la prestation aux frais et risques du titulaire conformément au CCAG-TVX ou au CCAG-FCS.

6-6. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 19.2.3 du CCAG-TVX et à l'article 14 du CCAG-FCS.

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 7 - PAIEMENTS *voir RIB joint*

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Titulaire - Mandataire

Compte ouvert au nom de	*VALMONT FRANCE SAS*		
Sous le numéro	*10511810000*	Clé RIB	*20*
Banque	*Deutsche Bank AG Paris*	Code BIC	*DEUTFRPP*
Code Banque	*17789*	Code Guichet	*00001*

Cotraitant 1

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 2

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 3

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 4

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Le relevé d'identité bancaire est joint au présent acte d'engagement.

Article 8 - ASSURANCES *Voir liasse sur Attestation Légale*

Compagnie d'assurance	*Zurich Insurance Plc*	N° de police	*7400038149*
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Deutsche Bank

Aktiengesellschaft
Succursale de Paris

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc…).
Son utilisation vous facilite le bon enregistrement des opérations en cause.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
17789	00001	10511810000	20	Deutsche Bank AG Paris

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							Bank Identification Code (BIC)
FR 76	1778	9000	0110	5118	1000	020	DEUTFRPP

INTITULE DU COMPTE

VALMONT FRANCE SAS

TITULAIRE ET ADRESSE

VALMONT FRANCE SAS
LES MARTOULETS
03110 CHARMEIL
FRANCE

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

Article 9 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 10 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
François FAYET *Directeur de Sites*	*A Charmeil* *le 21/10/2024*	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 11 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Le présent soumissionnaire :

➔ ☐ est retenu pour : ☐ le lot n°1 - ☐ le lot n°2 ;

➔ ☐ n'est pas retenu.

Article 12 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

À Beauvois-en-Cambrésis,
le .....

Décision
n°2024/.....

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 04/11/2024 15:49

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2024_45**
Objet :	**Décision N°2024/45 - Attribution de l?accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de travaux et de fournitures pour le développement et la maintenance du parc d?éclairage public de la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20241104-DEC2024_45-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241104-DEC2024_45-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2024.45.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20241104-DEC2024_45-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	2.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 novembre 2024 à 15h32min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 novembre 2024 à 15h33min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 novembre 2024 à 15h33min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 novembre 2024 à 15h33min40s	Reçu par le MI le 2024-11-04